



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Zaire

Question écrite n° 2125

Texte de la question

M Michel Sapin appelle l'attention de M le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, sur l'accord d'indemnisation des biens français spoliés au Zaïre en 1974 : cet accord signé le 23 janvier 1988 n'a toujours pas été ratifié en France comme au Zaïre. Par ailleurs, en raison d'atteinte aux droits de l'homme, le Parlement européen a adopté le 7 juillet 1988 une résolution invitant les gouvernements belge et français à : « reconsidérer le programme d'aide à l'armée zaïroise ». Considérant que la spoliation de 1974 constitue une atteinte manifeste aux droits de l'homme, il lui demande s'il entend lier l'octroi de toute aide financière au Zaïre à la liquidation définitive de ce contentieux, et plus largement quelles démarches il va entreprendre pour obtenir l'application de l'accord du 23 janvier 1988.

Texte de la réponse

L'accord signé le 22 janvier 1988 avec le Zaïre, portant règlement de l'indemnisation des biens, avoirs et intérêts français ayant fait l'objet de mesures de zairianisation, est soumis pour son entrée en vigueur @ l'accomplissement par chacune des deux parties des formalités constitutionnelles requises en droit interne. Pour ce qui la concerne, la partie française s'est acquittée de ses engagements dès la conclusion de l'accord. Parallèlement, elle a appelé l'attention de la partie zaïroise sur les obligations qui lui incombent tant au plan juridique qu'au plan financier. Plusieurs interventions ont été effectuées pour demander la notification de l'accomplissement des procédures de ratification de cet accord ainsi que le versement de la seconde tranche de l'indemnité qui doit être effectuée avant le 31 décembre 1988. L'honorable parlementaire peut être persuadé que le ministère des affaires étrangères continuera @ rappeler avec insistance @ ses interlocuteurs zaïrois, @ Kinshasa comme @ Paris, les engagements qu'ils ont contractés et la nécessité d'une mise en œuvre rapide des dispositions de l'accord d'indemnisation.

Données clés

Auteur : [M. Sapin Michel](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2125

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 septembre 1988, page 2421